

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **24 (1895)**

Heft 11

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nouveaux problèmes

45. Un habitant de la campagne quitte la ville F à 5 heures pour rentrer à X . Il peut profiter d'une voiture jusqu'en A ou en B . S'il quitte la voiture en A , il sera à la maison à 5 h. 39 m., s'il la quitte en B seulement, il ne rentrera qu'à 6 heures. On demande la distance entre la ville et le point A , s'il y a 1,5 km. de A à B , et si le chemin de B à X est double de celui de A à X . La voiture fait en moyenne 1 km. par 6 min., et X est à une certaine distance de la route que suit la voiture.

46. On donne une circonférence O et un point A sur cette circonférence. Par le point A , on mène une tangente AM qui mesure 12 dm. Du point M on mène une seconde tangente MB et une sécante $MDOC$ passant par le centre. On demande le volume engendré par la figure $OEAMBF$ tournant autour du diamètre FE perpendiculaire à la sécante, si la partie extérieure MD de cette dernière mesure 8 dm. J. A.



BIBLIOGRAPHIE

La théorie musicale, par C. C. Dénéreaz, 2^{de} édition. Prix : 2 fr. 50. Librairie Payot, Lausanne.

L'ouvrage que nous annonçons n'est point une méthode de chant ou de musique, on n'y trouve ni exercices de solfège, ni chants; mais c'est un exposé théorique, très clair, de tout ce qui touche à la musique et au chant. La *Théorie musicale* est divisée en neuf parties, dont les cinq premières, que j'appellerai principales, comprennent :

I^{re} partie. Les sons au point de vue de leur durée (notes, silences, points, mesure, reprises et figures rythmiques diverses).

II^e partie. Les sons au point de vue de leur hauteur ou de leur gravité (échelle musicale, intervalles, signes d'altération, gammes, clés et ornements).

III^e partie. L'intensité des sons et la vitesse avec laquelle ils se succèdent (nuances, expression et mouvement).

IV^e partie. La transposition, les voix, les chœurs et l'emploi des clés.

V^e partie. Je ne saurais mieux donner une idée de cette *V^e partie* qu'en en indiquant les principaux chapitres :

« Des intervalles. Préparation et résolution des dissonances. De la marche des voix ou des mouvements en harmonie. Des accords. De l'accord à trois voix. Accords de la gamme majeure et de la gamme mineure. Positions des accords. Notes à doubler ou à supprimer. Altération des accords. Des suites d'octaves et de quintes. Octaves et quintes cachées. De l'enchaînement des accords à trois voix. De l'accord de septième de dominante. Résolution de cet accord. Des diverses espèces d'accords de septième. Préparation et résolution. De l'accord de neuvième. Des cadences. Retard Anticipation. Notes de passage. De la pédale. Des modulations. Modulations par l'accord de septième de dominante. Autres modulations. L'enharmonie.

Fausse relation. Progression. Basse chiffrée. Contrepoint. Imitation. Canon. Fugue De la phrase musicale et de la période. »

Cette partie comprend donc les premiers éléments d'harmonie. C'est un exposé très simple, très clair et à la portée de tout le monde du cours d'harmonie, donné d'une manière distinguée par M. Vogt, au *Cours normal* de l'année dernière.

La *VI^e partie* donne des renseignements divers sur l'origine des notes, les anciens modes, le plain-chant, etc.

A mon humble avis, la *VII^e partie* est un hors-d'œuvre, elle est parfaitement inutile ; l'auteur s'occupe de la musique chiffrée qui n'a presque plus d'adhérents.

La *VIII^e partie* donne une liste chronologique des principaux compositeurs dramatiques, symphoniques et religieux. C'est une histoire de la musique donnant des détails très intéressants sur les auteurs les plus connus et leurs œuvres principales.

Enfin, la *IX^e partie* couronne l'ouvrage par un lexique alphabétique des termes musicaux, tant italiens, français qu'allemands.

Cet ouvrage trouverait sa place auprès de tous ceux qui s'occupent de musique, ils y puiseront des renseignements précieux, utiles et souvent nécessaires. C. R.

Les écoles primaires en Bavière

Un professeur fribourgeois, en séjour en Bavière, écrit l'intéressante lettre qui suit à la *Liberté* :

La fondation des premières écoles primaires en Bavière date au moins de la seconde moitié du XIV^e siècle ; donc bien avant la Réforme. Un document du 20 juin 1400 mentionne déjà l'existence d'une école à Traunstein ; l'instituteur remplissait en même temps les fonctions de secrétaire de la ville.

La loi actuelle sur l'enseignement primaire en Bavière est entrée en vigueur en 1866 ; comme c'est aujourd'hui le cas dans presque tous les pays de l'Europe, elle rend l'instruction primaire obligatoire et gratuite. Les enfants sont tenus de fréquenter l'école, dès qu'ils ont atteint leur 7^{me} année ; à l'âge de 13 ans révolus, ils sont émancipés, quel que soit leur degré d'instruction. Après cela, ils peuvent entrer en apprentissage, mais ils sont astreints, indistinctement, à suivre encore pendant trois ans les cours du dimanche et des jours de fête. Ces cours commencent aussitôt après la sortie de l'office divin et ont, pour l'ordinaire, une durée de 2 heures.

La séparation des classes par sexe est généralement établie dans les villes ; ainsi, à Traunstein, elle a été introduite en 1857 ; mais les écoles de la campagne restent mixtes pour la plupart. La maison d'école se trouve presque toujours dans le voisinage de l'église et sert pour les enfants de la paroisse entière ; il arrive souvent que plusieurs communes politiques n'ont qu'une seule école. Celle-ci n'est pas construite d'après un plan uniforme, adopté par l'Etat ; la loi se borne à fixer certaines exigences, plutôt hygiéniques, auxquelles les Commissions de bâtisse sont obligées de se conformer. J'ai visité plusieurs de ces écoles qui, sans être luxueuses, sont parfaitement aménagées. On donne une grande attention à la forme et à la hauteur des bancs, ce qui, en effet, n'est pas sans importance pour la santé des enfants. A la campagne, là où le téléphone a fait